

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

L'association Vélo Club Figeacois dont le siège est situé à : O.I.S - 46100 FIGEAC organise, sous l'égide de la FFC, le **dimanche 2 août 2026** :

- 2 Cyclosportive avec chronométrage à puce et classement :
« LA VELOTOISE » 122 Km et « La Figeacoise » 100 Km.
- 3 Randonnées cyclistes ouvertes à tous, sans chronométrage ni classement, accessibles à tous types de vélos (y compris VAE non débridés et homologués par la FFC) :
« La Rando Vélotoise » 122 Km, « La Rando Figeacoise » 100 Km, « La Rando » 73 Km.

Article 2

Toute personne affiliée ou non à une quelconque fédération peut participer. Elle s'engage néanmoins à être titulaire d'une **assurance individuelle la couvrant pour ce genre d'activité**.

Article 3

Les cyclosportives « La VELOTOISE » et « LA FIGEACOISE » sont ouvertes à tous les cyclistes nés en 2008 et avant.

Article 4

Les cyclosportives « La VELOTOISE » et « LA FIGEACOISE » sont des compétitions sur routes ouvertes à la circulation. Chaque participant doit observer les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation, ainsi que les prescriptions du service d'ordre et les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Il ne doit utiliser que la partie droite de la chaussée (routes non fermées). Il doit suivre les injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient lui donner dans l'intérêt de la sécurité ou de la circulation publique. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Article 5

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :

- La responsabilité pénale de l'organisateur ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute.
- L'organisateur n'est civilement responsable que si la faute est du fait de l'organisation même de la manifestation.

Article 6

Sous le contrôle de l'association Vélo Club Figeacois, ces cyclosportives et randonnées impliquent l'acceptation des points suivants :

- pour les participants aux 2 épreuves chronométrées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, les récompenses, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil, **le chronométrage par puce électronique**.
- pour les participants des Randonnées, le tarif d'inscription comprend : le petit déjeuner, le repas du dimanche midi après votre arrivée, les ravitaillements, l'assistance médicale, un cadeau d'accueil, **l'identification par une plaque de cadre**.

– Pour les 2 épreuves chronométrées, la présentation d'une **licence sportive de cyclisme** (UFOLEP, FFC, FSGT, HANDISPORT, TRIATHLON, ou d'un **certificat médical** datant de **moins d'un an** précisant l'aptitude physique à la pratique du **cyclisme en compétition** pour les non licenciés ou licenciés FFCT (ou FFVELO).

A la place du certificat médical, pour les non-licenciés dont les étrangers, vous pouvez présenter une attestation de suivi du Module Santé datée de moins de 4 mois avant l'épreuve, en allant sur l'espace licencié FFC, après création de votre compte, suivre le processus du Module Santé mis en place et après validation vous obtiendrez un document PDF téléchargeable.

Article 7

Les participants s'engagent à respecter les consignes UCI, le Code de la Route, à porter un casque rigide, et à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant pour ce type d'épreuve et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Article 8

La remise des dossards s'effectuera à l'Espace François Mitterrand :

- Le samedi de 16h00 à 19h00
- Le dimanche de 6h30 à 8h00

Article 9

Les engagements peuvent se faire par :

- Courrier à : **Michel PALIS, VELO CLUB FIGEACOIS** 5 Rue Beauregard 12740 SEBAZAC-CONCOURS. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de : VCF (Vélo Club Figeacois)
- Internet : cliquez sur le lien : <http://www.lavelotoise.fr> puis en fin de page cliquez selon votre choix → **Clôture le vendredi**
- Sur place (les repas et dotations n'étant pas garantis) :
 - Le samedi de 16h00 à 19h00
 - Le dimanche de 6h30 à 8h00 **Sauf pour les Non Licenciés FFC en Cyclosportives (lesquels pourront éventuellement s'inscrire en Randonnées)**

Article 10

Le départ sera donné par circuits, de la Place du Foirail (devant l'Espace François Mitterrand) à partir de

8 h 30 avec décalage de 15 mn en fonction des circuits.

Article 11

Les véhicules suiveurs n'appartenant pas à l'organisation **sont interdits**.

Article 12

Pour faciliter le déroulement de ces 5 épreuves, les changements de direction des 3 circuits seront signalés par des panneaux (changement et confirmation), des flèches de direction sur poteaux et éventuellement peinture au sol.

Article 13

La remise des récompenses se déroulera à partir de 15h00.

Les récompenses concernent les cyclosportives « LA VELOTOISE », « LA FIGEACOISE » **et tous les « HANDISPORTS »**

Pour ces 2 cyclosportives, seront récompensés les trois premiers du scratch et les trois premiers des catégories suivantes :

F1 — Féminines de 18 à 34 ans	M1 — Hommes de 18 à 34 ans
F2 — Féminines de 35 à 39 ans	M2 — Hommes de 35 à 39 ans
F3 — Féminines de 40 à 44 ans	M3 — Hommes de 40 à 44 ans
F4 — Féminines de 45 à 49 ans	M4 — Hommes de 45 à 49 ans
F5 — Féminines de 50 à 54 ans	M5 — Hommes de 50 à 54 ans
F6 — Féminines de 55 à 59 ans	M6 — Hommes de 55 à 59 ans
F7 — Féminines de 60 à 64 ans	M7 — Hommes de 60 à 64 ans
F8 — Féminines de 65 à 69 ans	M8 — Hommes de 65 à 69 ans
F9 — Féminines de 70 ans et +	M9 — Hommes de 70 ans et +
— Féminines Handisport FFC	— Hommes Handisport FFC
Tandem	

Article 14

Tout concurrent « hors délai » et rattrapé par la voiture-balai est tenu de restituer immédiatement sa plaque de guidon.

S'il souhaite poursuivre le parcours, il le fera sous sa propre responsabilité et en dehors du service de sécurité de l'organisation.

Article 15

Tout participant à la cyclosportive autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord à cette clause doit être signalé par courrier au Vélo Club Figeacois, lors de l'inscription.

Article 16

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les résultats et la presse.

Article 17

Chaque participant doit être identifié par un moyen visuel (plaque de cadre).

En s'inscrivant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que celui de la FFC et s'engagent à les respecter. Les cyclistes n'ayant pas de plaque de cadre **enregistrée** ne pourront pas bénéficier des services mis en place par l'organisateur, et **seront exclus immédiatement des parcours fléchés.**

Tout coureur non-inscrit engagera sa propre responsabilité en cas d'accident ou d'incident.